

Loi de finances : comment affaiblir l'offre culturelle

Les auteurs et autrices de la Scam déplorent que l'adoption du projet de loi de finances de 2025 acte une nouvelle réduction des moyens de l'audiovisuel public. La dotation baisse de 80 millions d'euros, à quoi s'ajoute la suppression des crédits de transformation, soit 69 millions d'euros.

Cette décision est désastreuse pour les antennes publiques, déjà affectées depuis de nombreuses années par des réductions successives. Radio France, auréolée d'une audience inégalée, va avoir de plus en plus de difficultés à exercer ses missions, ce qui aura des répercussions directes sur le financement des programmes et la rémunération des auteurs et des autrices.

France Télévisions, et sa diversité d'offre sans équivalent dans le paysage audiovisuel, est la plus sévèrement touchée. La société est condamnée à une baisse de 43 millions d'euros, ce qui pourrait affecter la création. France Télévisions investit plus de 500 millions d'euros chaque année dans la création audiovisuelle et cinématographique et contribue à la prospérité du secteur culturel.

Le service public est le bien de tous, à disposition de l'ensemble de la population. Il est la garantie d'une information indépendante, offre une proposition culturelle unique dans sa diversité.

La Scam constate par ailleurs que le gouvernement fait marche arrière sur le seuil des revenus exonérés de TVA. Cependant rien n'est dit en ce qui concerne les artistes-auteurs dont le texte a supprimé le régime spécifique de la TVA. Elle restera très vigilante pour éviter toute remise en cause du régime actuel.

Ces décisions budgétaires vont alourdir les difficultés du secteur de la création et de professionnels déjà sous tension. Politique à courte vue, la réduction des coûts sans autre perspective n'est pas une stratégie. Elle appauvrit. Elle abîme.

Contact presse : presse@scam.fr - 01 56 69 64 34